



Assemblée générale

Distr. générale
8 juillet 2021

Soixante-quinzième session
Point 141 de l'ordre du jour
Budget-programme de 2021

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 30 juin 2021

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/75/682/Add.2, par. 6)]

75/253. Questions spéciales relatives au budget-programme de 2021

C

L'Assemblée générale,

I

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session

Rappelant sa résolution 75/245 B du 16 avril 2021,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
3. *Ouvre* des crédits supplémentaires d'un montant de 212 000 dollars des États-Unis (au titre de dépenses non renouvelables) au chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) du budget-programme de 2021 ;
4. *Ouvre également* au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2021 des crédits supplémentaires d'un montant de 25 200 dollars, qui seront compensés par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

¹ A/75/845 et A/75/845/Corr.1.

² A/75/7/Add.41.



II État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Rappelant la section V de sa résolution [67/246](#) du 24 décembre 2012, la section III de sa résolution [67/254 A](#) du 12 avril 2013, la section IV de sa résolution [68/247 B](#) du 9 avril 2014, la section VII de sa résolution [69/274 A](#) du 2 avril 2015, la section XVI de sa résolution [71/272 A](#) du 23 décembre 2016, la section XI de sa résolution [72/262 A](#) du 24 décembre 2017, la section VI de sa résolution [73/279 A](#) du 22 décembre 2018, la section IX de sa résolution [74/263](#) du 27 décembre 2019 et la section XIII de sa résolution [75/253 A](#) du 31 décembre 2020,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies³ et le rapport correspondant du Comité consultatif⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport ;
3. *Note avec satisfaction* que des gains d'efficacité ont été réalisés grâce au projet de gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies, notamment que 1 291 personnes supplémentaires peuvent travailler dans le bâtiment du Secrétariat, et que le projet sera pleinement rentabilisé avant fin 2021 ;
4. *Rappelle* les paragraphes 13 et 16 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport détaillé contenant une évaluation prospective de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies, qui portera notamment sur l'évolution des besoins de l'Organisation, les conclusions des travaux actuellement menés pour définir les futures modalités de travail, les enseignements tirés du projet de gestion souple de l'espace de travail et de l'expérience acquise durant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les conséquences qu'auraient de nouvelles modalités de travail, y compris les modalités de travail aménagées, l'évaluation stratégique et l'analyse coûts-avantages du parc immobilier de l'Organisation à New York réalisées par le Secrétaire général, les incidences pour les autres bureaux de l'Organisation, la réalisation d'autres gains d'efficacité, les considérations liées à la productivité, à la santé et à la sécurité au travail et au bien-être du personnel, et les propositions concernant les besoins futurs en matière de flexibilité du personnel, dont les coûts et avantages, et qui tiendra compte de l'évaluation menée par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de l'achèvement du projet de gestion souple de l'espace de travail, qui sera présentée à la même session ;
5. *Tient compte* des crédits de 145 700 dollars qu'elle a déjà ouverts au titre du projet en 2021, et ouvre des crédits supplémentaires de 237 200 dollars, dont 192 600 dollars au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) et 44 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de 2021, pour couvrir les dépenses liées à la gestion du projet, à raison de 352 900 dollars destinés à financer un poste P-5 jusqu'en décembre 2021 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) jusqu'en août 2021 pour mener à bien les dernières activités du projet, et de 30 000 dollars pour la réalisation d'enquêtes après la réinstallation dans tous les étages achevés en 2019 et 2020.

88^e séance plénière
30 juin 2021

³ [A/75/342/Add.1](#) et [A/75/342/Add.1/Corr.1](#).

⁴ [A/75/7/Add.42](#).